Ligugé
De nature et d'histoire

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 18 DÉCEMBRE 2023

Articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

Le **Dix Huit Décembre Deux Mille Vingt Trois**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 Décembre 2023 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :
M. Bernard MAUZÉ – Maire
M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, M. Éric COUSIN, M. Guillaume GILLES - Adjoints
Mme Fanny ABRIAT, M. Laurent LANCEREAU - Conseillers Municipaux délégués
Mme Françoise MARTIN, Mme Elisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 16 membres.

Excusées avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Michelle ECLERCY	Mme Françoise MARTIN
Mme Viviane BETOULLE	Mme Elisabeth LOUIS

Excusé non représenté : M. Franck HUET

Absente : Mme Virginie SILLARD

Le Compte rendu de la réunion du 14 Novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Madame Fanny ABRIAT est désignée Secrétaire de séance.

FINANCES

FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS POUR 2024

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'examiner l'ensemble des tarifs des services publics communaux afin de les actualiser si nécessaire.

Le Conseil Municipal valide une augmentation d'environ 3 % pour les tarifs des services publics communaux pour l'année 2024.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire donne lecture aux Conseillers Municipaux de la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'association « Bouches@Oreilles » pour la réalisation du spectacle de Noël « Le Pays des rêves interdits ». La demande porte sur la somme de 500 €.

Le Conseil Municipal valide le versement de cette subvention exceptionnelle à l'association « Bouches@Oreilles ».

VIE SCOLAIRE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PEdT

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de la reprise des activités de PEdT depuis la rentrée de Novembre et jusqu'aux vacances de Noël. Plusieurs associations locales participent à ces activités.

Madame Stéphanie VERRIER rappelle les heures effectuées par les associations pour la période de Novembre à Décembre 2023 (cycle 1) et celles proposées pour le cycle 2 Janvier et Février 2024. Comme précédemment, il est proposé d'attribuer à ces associations une subvention exceptionnelle (Nombre d'heures d'intervention x 22 €) dans le cadre de leurs participations aux activités de PEdT.

Les associations participantes sont les suivantes :

- ✓ Le club de judo (20 heures)
- ✓ Le club d'Aïkido (10 heures)
- ✓ Le club de Viliteuil Tennis (10 heures)
- ✓ Le club de tennis de table(10 heures)
- ✓ La Ligugéenne football (10 heures)
- ✓ Le Team Handisport de Ligugé(20 heures)
- ✓ La ligugéenne Badminton(10 heures)
- ✓ Le comité de jumelage de Sonning (5 heures)

Le Conseil Municipal valide l'attribution des subventions exceptionnelles aux associations participantes aux activités du PEdT.

VIE ASSOCIATIVE

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE FONCTIONNEMENT DE LA BUVETTE DU COMPLEXE SPORTIF JEAN-PAUL GOMEZ

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Fanny ABRIAT pour la présentation du projet de règlement intérieur de la buvette du complexe sportif Jean-Paul GOMEZ.

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur du fonctionnement de la buvette du Complexe Sportif Jean-Paul Gomez.

ENVIRONNEMENT

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC l'EPTB Vienne

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel GOURJAULT pour la présentation du projet de convention entre l'Établissement Public Territorial de Bassin de la Vienne (EPTB Vienne) et la commune de Ligugé, pour mettre en œuvre des actions relative à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque inondation.

Cette convention sera signée pour 6 ans autour des actions suivantes :

- ✓ Poursuite du recensement et de la pose de nouveaux repères de crue
- ✓ Élaboration, révision des documents d'information communaux sur les risques majeurs
- ✓ Réalisations d'ateliers pédagogiques auprès des scolaires
- ✓ Pose de panneaux pédagogiques
- ✓ Sensibilisation du grand public au risque d'inondation
- ✓ Pose d'échelles limnimétriques.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'EPTB Vienne pour le risque inondation.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel GOURJAULT pour la présentation du projet de convention entre le Département de la Vienne et la Commune de LIGUGÉ, pour mettre en œuvre l'accès, l'aménagement, l'entretien, la signalétique de l'itinéraire de randonnée « Sentier de l'eau à la forêt » en vue de son inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de la Vienne pour l'inscription du sentier de l'eau à la forêt au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires.

AUTRES DÉLIBÉRATIONS

VALIDATION DU CONTRAT DE PRESTATION « MISE EN ŒUVRE D'UN MARCHÉ DE PRODUCTEURS »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Guillaume GILLES pour la présentation du projet de contrat de prestation pour l'organisation d'un marché de producteurs. Suite au succès de l'édition 2023 du 10 juin, il est proposé de renouveler cette animation qui serait programmée le vendredi 14 Juin 2024.

Sur cette base-là, il est proposé de valider les modalités financières de ce marché avec :

- ✓ la mise en œuvre du marché = 1144.69 € HT
- ✓ l'animation et la sonorisation du marché = 366.30 € HT
- ✓ la mise à disposition d'un agent de 15 h à 22 h = 366.30 € HT

Soit un total de 1877.29 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation pour la mise en œuvre d'un marché de producteurs qui aura lieu le Vendredi 14 Juin 2024 au Domaine de Givray.

APPROBATION D'UN AVENANT AU CONTRAT D'ABONNEMENT AUX LOGICIELS DE GESTION COSOLUCE

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'abonnement aux logiciels de gestion Cosoluce est valable jusqu'à la fin de l'année 2024, mais qu'une modification de tarif de la licence annuelle nécessite un avenant. Le coût de l'exploitation annuelle de cette licence s'élèvera à 2 652.68 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat d'abonnement aux logiciels de gestion pour le service administratif.

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Les Vice-présidents des commissions évoquent les travaux des différentes commissions communales.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les dernières décisions présentées au Conseil Communautaire.

INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES ET REMERCIEMENTS

Liguge le 20 Décembre 2023

MAIRIE DE LIGUGE 86 (Vienne)

Le Maire,

Bernard MAUZÉ